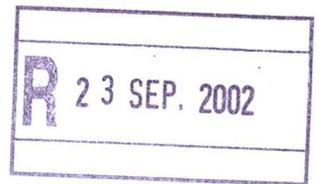


10.03



**Conseil Communal de Prangins**  
Commission des Finances

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

**Rapport d'étude du préavis n° 25/02**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CF), composée de MM. Michel Augsburger, Markus Eberhard, Roland Duss et André PIGUET, s'est réunie le 10 septembre pour étudier le préavis relatif à la révision du budget 2002. Monsieur René Losey était excusé et Monsieur le Syndic, responsable des Finances, a répondu aux questions posées lors de cette rencontre.

**Remarques préalables**

- Par ce préavis, la Municipalité fait part au conseil Communal de dépenses hors budget 2002, mais connue à ce jour, sans attendre le bouclage de l'exercice, ceci par soucis de transparence et dans la mesure où chaque poste est dans la limite des compétences financières de la municipalité.
- Une telle demande n'est pas une remise en cause du budget 2002, tel qu'il avait été présenté et accepté, mais bien d'octroyer des crédits imprévus à cette époque
- Seules certaines dépenses ont été révisées.
- A ce jour il est difficile de faire une évaluation du bouclage de l'exercice en cours étant donné qu'une part importante de nos recettes n'est pas encore entièrement connue
- Au cours de cette soirée nous avons eu une impression favorable sur la manière de gérer les biens communaux par la Municipalité. En particulier les moyens de contrôle mis en route ainsi que ceux en phase d'introduction permettront d'améliorer substantiellement tout l'aspect de la maîtrise des finances.

**Comptes concernés**

- Les demandes ainsi que les explications détaillées sont données dans le préavis 25/02
- La demande de Fr. 141'500.- représente moins de 1% du budget total (0.76%)
- Pour tous ces postes, la limite des montants budgétés n'est pas encore atteinte, à l'exception du Pont de Folliouse (compte 460.3185), soit + Fr. 4'000.-. Ce dernier est devenu propriété de la Commune, aussi était il nécessaire de procéder sans tarder à un contrôle de la limite de charge ce qui a occasionné le dépassement.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances, unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal n° 25/02 concernant des crédits supplémentaires au budget 2002 pour un montant total de Fr. 141'500.-,

lu le rapport de la Commission des Finances chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de Fr. 141'500.- qui sont à porter sur les comptes mentionnés dans ce préavis.
2. D'accepter le budget 2002 avec un excédent de charge de Fr. 183'100.-

Prangins, le 11 septembre 2002

La Commission des Finances

Michel Augsburger :



Markus Eberhard



Roland Duss :



René Losey :



André Piguet (rapporteur) :

